

# EXTRAIT du registre des délibérations du

Conseil Municipal du lundi 1 septembre 2025 20:00

**En exercice :** 15

**Présents :** 12

**Excusés :** 0

**Absents :** 3

**Date de la convocation :**

25/08/2025

**Président de séance :**

Philippe BUSSERON

**Secrétaire de séance :**

Marie-Noëlle MENAT

**Rapporteur :** Philippe

BUSSERON

**N° interne de l'acte :** 2-

01/09/2025

**N° de feuillet :**

lundi 1 septembre 2025, le de Commune de BAYET s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie de Bayet.

**Membres présents :**

Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BRODE, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Nadia HADJI, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Laurent MARION, Nathalie MAY,

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

**Membres Absents :**

Grégory BIDET, Serge DEBOURGES, Joffrey MASSON

---

## Délibération n° 2 - Non valeur Budget principal

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'Etat des produits irrécouvrables arrêté à la date du 16 juillet 2025 présenté par Monsieur le Trésorier ainsi que les pièces justificatives s'y rapportant ; l'examen de celles-ci prouvant l'insolvabilité des redevables ainsi que les diligences apportées au recouvrement, Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeur des titres émis sur la liste 7628760132 pour un montant de 0,03 €. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de cette créance et l'imputation au compte 6541 du budget concerné.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté Unanimité

Pour : 12 voix Philippe BUSSERON, Michel POUYET, Olivier HORNBERGER, Christophe LACOMBE, Laurent MARION, Nathalie MAY, Bruno LAMOUCHE, Marie-Noëlle MENAT, Angélique DUBOCAGE, Nadia HADJI, Véronique LARONDE , Sandrine BORDE

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 3

Certifié exécutoire : 02/09/2025

Transmis au contrôle de légalité le : 02/09/2025

Publié le : 02/09/2025

---

Le Secrétaire de séance,  
Marie-Noëlle MENAT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.  
Le Maire



Certifié exécutoire : 02103/2025  
Transmis au contrôle de légalité le : 02103/2025  
Publié le : 02103/2025

